

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2026/134

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : signature d'un contrat de cession avec la société « ART EVOLUTION »**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2026/050 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise organise un marché de Noël animé baptisé « Méry Christmas » se déroulant le samedi 12 et le dimanche 13 décembre 2026 au château de Méry-sur-Oise.

Considérant que la société « ART EVOLUTION » représentée par son gérant Hervé Frézal et dont le siège social se situe au 9 rue Parrot CS 72809-75590 Paris cedex 12, garantit une représentation du spectacle « Circambull'Noël » le dimanche 13 décembre 2026.

DECIDE

Article 1 : de signer avec la société « ART EVOLUTION » un contrat de cession pour un montant de 1500€ TTC (mille cinq cent euros toutes taxes comprises), le règlement interviendra par virement bancaire à l'issue de la représentation.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société « ART EVOLUTION »

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE : ART EVOLUTION, 9, rue Parrot CS 72809-75590 Paris cedex 12, SARL AU CAPITAL DE 10 000 €
RCS PARIS 478 586 415 -

Licence entrepreneur de spectacles n° : PLATESV-R-2022-001443 Catégorie n° : 3
N° TVA Intracommunautaire : FR 80 478 586 415 représentée par Hervé Frézal, gérant,
en tant que PRODUCTEUR

ET : Ville de MERY SUR OISE- représentée par Monsieur Pierre-Edouard EON en qualité de maire
- 14, avenue Marcel Perrin
en tant qu'ORGANISATEUR.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

OBJET : Spectacle mis en place dans le cadre des festivités de Noël 2026

- 1- «Circambull' Noël : le dimanche 13 décembre 2026 (3x30mn)
- 1er passage 14h00, 2nd passage 16h00, 3^{ème} 17h00 (à confirmer)

PRIX DU SPECTACLE : L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR
1421,80 Euros H.T. (+ TVA 5,5 %) soit la somme totale de soit **1500** Euros T.T.C comprenant le salaire,
et les charges sociales, en contrepartie de la présente cession.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le règlement des sommes dues au producteur peut se faire par virement ou mandat administratif ou par chèque libellé au nom de « Art Evolution », à réception de la facture et au plus tard 30 jours qui suivent le jour de la prestation.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR :

Il fournira aux artistes :

- un espace "loge" disponible 1h30 avant la déambulation.
- Lieu de RDV arrêté : Chateau de Mery sur Oise
- 1 place de parking
- un espace sécurisé pour représenter le spectacle (en cas de problème le spectacle s'arrêtera, il ne reprendra que lorsque la prestation sera totalement sécurisée)

L'ORGANISATEUR sera responsable de la demande et de l'obtention des éventuelles autorisations administratives relatives à la représentation. Il s'assurera, par ailleurs, de la mise en place des services de secours médical, d'aménagement de la circulation automobile.

L'ORGANISATEUR s'engage à mettre en place un service de sécurité en fonction du lieu de spectacle et des perturbations susceptibles de se produire à l'occasion de la représentation.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR :

Le PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France (ou dans les pays concernés par la tournée) du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des intervenants nécessaires à sa présentation au public. Il fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des

compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

CONDITIONS PARTICULIERES :

1/ ENREGISTREMENT ET DIFFUSION:

Les artistes ne pourront être filmés, enregistrés, radiodiffusés, ou télévisés sans l'accord préalable écrit du producteur. L'exploitation et les droits relatifs à ces enregistrements devront faire l'objet d'une convention séparée.

2/ ANNULATION DE CONTRAT:

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Toute annulation du fait d'une des parties entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité équivalente au montant de cette convention.

Peuvent s'ajouter à cette somme les dommages et intérêts dus à un éventuel préjudice moral et/ou matériel que la partie défaillante aurait causé ou laissé causer à l'autre partie.

Si l'organisateur, pour cause d'intempérie (hors cas reconnus de force majeure), annule sa manifestation, il devra payer au producteur le contrat dans son intégralité.

Fait à Paris, le 29 juin 2026

Le Producteur

ART EVOLUTION

9 rue Parrot
CS 72809 Paris 12
75590 PARIS CEDEX 12
01 47 00 10 32
N° SIRET : 478 586 415 00042



L'organisateur
(cachet +signature)



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

VILLE : MERY SUR OISE
CONTACT : Mme Clémentine Pince
Téléphone :
OBJET : NOËL 2026
DATE : Du 13/12/2026 au 13/12/2026

Devis N°
26/04/08 C

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-07-2026
Publication : 08-07-2026

CIRCAMBULL' NOEL - 2 ARTISTES BLANCS ET LUMINEUX

1. animation

De jolis costumes blancs et lumineux pour une animation toute en bulles de savon Géantes.....
2 artistes 21 sur echasses et 1 au sol déambuleront sur votre village de Noël accompagnés d'un mini chariot sonorisé.
1h30 de prestation dans l'après midi et/ou soirée en 2 ou 3 passages.
Option trio Jazz Noël : en accompagnement musical de ce dispositif tarif : 1250€HT

Infos techniques

Prévoir une loge-catering
stationnement
repas chaud inclus dans la proposition

Prix HT

TVA

Prix TTC

1421,80€

5,5%

1500,00€

nbre jours : 1

Jour : 13 DEC 2026

nbre artistes : 2 artistes

transport : compris

repas : compris

hébergement : sans



delai option : Immédiat

Sous réserve de disponibilité à la commande

irise le : 29 juin 2026

Contact :

Hervé Frézal - 06 27 04 48 08

art-evolution2@sfr.fr

ART EVOLUTION

9 rue Parrot

CS 75590 - Paris Cedex 12

N° Siret : 478 586 415 00042

Bon pour accord (tampon + signature)

Bon pour accord



095-219503943-20260708-2-AR

Réception par le Préfet : 08-07-2026

Publication le : 08-07-2026

